

en partenariat avec
La Fédération Régionale
des Maisons Familiales Rurales
« Centre et Ile-de-France »

Formation préparant

au

Diplôme d'Etat

d'Auxiliaire de Vie Sociale

(D.E.A.V.S.)

Diplôme délivré par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,
Arrêté du 4 mai 2007





Qu'est ce qu'un(e) AVS ?

L'Auxiliaire de Vie Sociale intervient le plus souvent à domicile, auprès de personnes en difficulté sociale, auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées, malades ou handicapées. Il ou elle favorise ainsi le maintien de cette personne au domicile et évite son isolement. Il ou elle inscrit son action dans le cadre d'un travail en équipe avec les autres intervenants à domicile (services sociaux et médicaux).



Quelles sont les aptitudes essentielles ?

L'AVS doit faire preuve :

- d'intérêt pour les problèmes sociaux,
- d'une bonne condition physique,
- de capacités d'adaptation et d'organisation,
- de goût pour les activités domestiques,
- de discrétion.



Pourquoi se qualifier ?

La qualification présente **2 atouts majeurs** :

- Elle facilite l'accès à l'emploi et la promotion dans le secteur,
- Elle est reconnue et valorisée dans la grille des salaires.



Comment accéder à la formation ?

Public : la formation au DEAVS est ouverte à des candidats demandeurs d'emploi ou en situation d'emploi dans l'aide à domicile.

Rémunération possible par l'ASSEDIC (si droits ouverts) ou par le CNASEA.

Admission : Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve d'admissibilité

☞ **Conditions** : des dispenses de cette épreuve peuvent être accordées aux candidats titulaires de certains diplômes (se renseigner à l'ERTS – Pôle Aide à domicile)

☞ **Situation d'évaluation** :

- questionnaire écrit d'actualité orienté sur les problèmes sociaux (10 questions),
- durée de l'épreuve : 1 h 30,
- note sur 20.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10.

L'épreuve d'admission

☞ **Conditions** : tout candidat à la formation DEAVS est soumis à cette épreuve

☞ **Situation d'évaluation** :

- durée : 30 minutes de préparation, 20 minutes d'entretien
- entretien avec un jury à partir d'un questionnaire ouvert
- note sur 20

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10.



Comment se déroule la formation ?

Formation en alternance de 1064 heures, soit :

Formation théorique : 504 heures

réparties en 6 domaines de formation :

1. Connaissance de la personne : 105 heures.
2. Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne : 91 heures
3. Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne : 70 heures
4. Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelle : 77 heures
5. Participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé : 70 heures
6. Communication professionnelle et vie institutionnelle : 70 heures

Formation pratique 560 heures

réparties en 3 stages :

- auprès de 2 publics différents
- sur 2 sites qualifiants au moins
- sous la conduite d'un tuteur qualifié



Comment s'obtient le diplôme ?

A l'issue de la formation, l'ERTS présente les candidats au diplôme. Pour cela, elle adresse à la DRASS le livret de formation indiquant les épreuves (pratiques, écrites et orales) du diplôme relevant de sa responsabilité. Viennent s'y ajouter les épreuves (écrite et orale) organisées par la DRASS. Le DEAVS est obtenu si les 6 domaines de formation sont validés (une note moyenne de 10 / 20).



Qu'est-ce qu'une formation en alternance ?

La pédagogie d'alternance s'exerce en centre de formation et sur le terrain professionnel. Le terrain professionnel, désigné **site qualifiant**, permet la mise en œuvre de savoirs et leur application dans la pratique (activités, techniques professionnelles).



Qui sont les formateurs ?

L'équipe associe des professionnels du secteur médico social, assistant de service social, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, infirmière, kinésithérapeute. Leur implication dans la vie locale, la complémentarité de leurs expériences sont autant d'atouts pédagogiques recherchés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Pôle Aide à Domicile

Secrétariat : Patricia PRUDHOMME et Sabrina BOUZACK

☎ 02.38.69.63.96

e-mail : aide.domicile@erts-olivet.org

www.erts-olivet.org